



**PRÉFET  
DE LA  
MARTINIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

### **Signalement auprès de la procureure de la République au titre de l'article 40 du code de procédure pénale.**

Un visuel réalisé à l'encontre des pharmaciens, des vaccinodromes et de l'ARS de Martinique est actuellement diffusé sur les réseaux sociaux. Il leur attribue des symboles du nazisme.

Cette diffusion est gravement diffamatoire et incite à la haine envers des personnes en raison de leur mission dans la lutte contre l'épidémie de la covid-19.

Stanislas Cazelles, préfet de la Martinique a procédé à son signalement auprès de la procureure de la République au titre de l'article 40 du code de procédure pénale afin que les auteurs et les personnes diffusant ce visuel soient poursuivis.